

Les nombreux avantages de la FRV en un clin d'œil

Votre adhésion ou votre affiliation à la Fédération rurale vaudoise (FRV) vous simplifie la vie : en nous confiant vos affaires d'assurance, nous vous évitons, ainsi qu'aux membres de votre famille et à vos employés, doublons et lacunes. Notre large palette de produits saura répondre à vos besoins !

En votre faveur et celle de votre famille

- ☑ Défense de vos intérêts professionnels par Prométerre, Association vaudoise de promotion des métiers de la terre*
- ☑ Affiliation à la Caisse de compensation AVS professionnelle AGRIVIT
- ☑ Allocations familiales professionnelles et complémentaires (Charte sociale agricole vaudoise)*
- ☑ Libération du paiement de la contribution de solidarité agricole
- ☑ Protection juridique, professionnelle et privée
- ☑ Dépannage agricole ou familial, à tarif préférentiel
- ☑ Fonds de secours professionnel
- ☑ Conseils gratuits en matière d'assurance et de prévoyance

Pour votre personnel

- ☑ Couverture du risque accident (LAA) automatique
- ☑ Allocations familiales cantonales en faveur du personnel
- ☑ Calcul d'un exemple de fiche de paie
- ☑ Cotisation à la prévention des accidents (*agriTOP*) offerte

Les prestations en vert sont financées par la cotisation d'assurance sociale professionnelle (CAP). Les autres prestations font l'objet de cotisations particulières.
Les prestations suivies d'une * sont réservées aux membres de la FRV (et non aux affiliés).

Selon vos activités, vous pouvez également profiter d'autres services répondant aux exigences agricoles et viticoles

En votre faveur et celle de votre famille

- ☑ Assurance obligatoire des soins et assurances complémentaires facultatives (maladie et accident)
- ☑ Indemnités journalières professionnelles (maladie et accident)
- ☑ Pont AVS
- ☑ Assurances décès, invalidité, épargne avec tous les avantages du 2^{ème} pilier
- ☑ Assurances véhicules à moteur et machines agricoles
- ☑ Assurances de choses (ménage, bâtiment, exploitation)
- ☑ Assurance responsabilité civile privée et d'exploitation

Pour votre personnel

- ☑ Gestion administrative du personnel
- ☑ Assurance obligatoire des soins (maladie) et assurances complémentaires facultatives (maladie et accident)
- ☑ Indemnités journalières maladie selon le contrat-type de travail
- ☑ Prévoyance professionnelle obligatoire (LPP)



Nos inspecteurs-conseillers répondent à vos interrogations avec plaisir. N'hésitez pas à nous contacter !